

RESPIRER ODEUR (PAS LA FUMÉE) DE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 19/01/2020 19:18

Bonjour,

Les appartements de mon immeuble ne sont pas "étanches" et les odeurs passent d'un appartement à l'autre par les prises électriques, les trous percés pour les ampoules, etc.

Mes voisins fument TRES souvent du cannabis dans leur appartement (nuit comprise, ce qui me réveille et gêne terriblement mon sommeil). J'ai essayé d'obturer les prises et le passage sous la porte de la chambre. Rien n'y fait les odeurs de cannabis entrent dans mon appartement, c'est absolument infect. En restant courtois, je leur ai bien demandé s'ils pouvaient fumer au niveau de leur porte-fenêtre, ils m'ont dit -sous emprise- "oui bien sûr " mais rien n'a changé ...

Mes questions :

- respirer les ODEURS (pas le nuage de fumée) de cannabis est-il nocif pour la santé (même qu'un peu) ? J'ai lu que respirer les odeurs (pas la fumée) de tabac n'était pas "mauvais" mais quid du cannabis ? même si cela me semble surprenant car cela signifie que les substances nocives sont présentes uniquement dans la fumée et que les substances odorantes hors fumée ne sont pas nocives.

- auriez-vous une idée de quoi faire (ils fument chez eux, cela me semble difficile d'intervenir dans leur espace privé ...) ?

Merci BEAUCOUP par avance.

Mise en ligne le 24/01/2020

Bonjour,

Nous n'avons pas d'éléments en notre possession qui montreraient que les odeurs de cannabis présentent des risques pour la santé.

Il n'existe d'ailleurs pas non plus de risque que vous soyez détecté positif en cas de test de dépistage de drogue.

Nous entendons bien cependant que subir ces odeurs de cannabis provenant de chez vos voisins finisse par vous être pénible, jusqu'à perturber votre sommeil.

Dans ce type de situation, le dialogue reste certainement la piste à privilégier pour tenter de sensibiliser vos voisins aux désagréments que leurs consommations provoquent pour vous. Sans doute n'ont-ils pas pris de moyens suffisants pour que cela s'atténue véritablement. Leur faire part à nouveau de cette gêne ressentie tout en restant diplomate nous semble l'option qui devrait s'avérer la plus efficace à moyen terme.

Si tel n'était pas le cas et si ces désagréments perduraient malgré vos efforts de dialogue, n'hésitez pas à nous joindre pour envisager d'autres pistes possibles. Nous sommes disponibles au 0 800 23 13 13 tous les jours de 8h à 02h ou par chat de 18h à minuit.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

SOS DROGUE POLICE

75017 PARIS

Tél : 0 800 142 152

Permanence téléphonique : Tous les jours 7jours/7 : de 9h à 19h00.

Voir la fiche détaillée